



PRINCIPAUTÉ DE MONACO

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR

Direction de la Sûreté Publique

6^e MONACO E-PRIX – Samedi 06 Mai 2023

80^e GRAND PRIX DE MONACO F1 – Du Jeudi 25 au Dimanche 28 Mai 2023

MODALITÉS CONCERNANT L'ACCÈS AUX IMMEUBLES ET AUX PARKINGS

La Direction de la Sûreté Publique de Monaco informe toutes les personnes habitant ou travaillant dans les immeubles dont l'accès s'effectue obligatoirement par les points de contrôle du Circuit automobile de Monaco, qu'elles pourront s'y rendre sur simple présentation d'une **PIÈCE D'IDENTITÉ** OU d'un **PERMIS DE TRAVAIL** justifiant de leur droit (fournir une attestation de l'employeur mentionnant l'adresse de la société si celle-ci n'est pas stipulée sur le permis). Ces différents points de contrôle d'accès du circuit canaliseront les entrées pendant les heures de fermeture les :

MONACO E-PRIX – Samedi 06 Mai 2023 – De 05h00 à 19h00 environ à (ouverture du circuit)

MONACO F1 – Jeudi 25 Mai 2023 – De 08h00 à 19h30 environ à (ouverture du circuit)

MONACO F1 – Vendredi 26 Mai 2023 – De 06h30 à 19h30 environ à (ouverture du circuit)

MONACO F1 – Samedi 27 Mai 2023 – De 07h00 à 20h00 environ à (ouverture du circuit)

MONACO F1 – Dimanche 28 Mai 2023 – De 05h45 à 20h30 environ à (ouverture du circuit)

DEMANDEUR	FORMULAIRE	DOCUMENTS À FOURNIR	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
Propriétaires et locataires des immeubles concernés	Square Gastaud ou site ACM www.acm.mc	- Pièce d'identité ou Carte de séjour - Titre de Propriété ou Bail - Certificat de conformité	- Le Certificat de conformité (balcons et terrasses) doit être demandé auprès de la SOCOTEC ou de l'APAVE
Particuliers ou Sociétés agissant pour le compte d'un propriétaire ou locataire	Square Gastaud ou site ACM www.acm.mc	- Pièce d'identité ou Carte de séjour - Se munir d'un pouvoir autorisant à exploiter les lieux - Certificat de conformité	- Le Certificat de conformité (balcons et terrasses) doit être demandé auprès de la SOCOTEC ou de l'APAVE
Abonnés parkings publics			S'adresser à Monaco Parking
Utilisateurs de parkings privés	Site ACM www.acm.mc	- Justificatif de parking (quittance ou justificatif de propriété) - Carte grise du véhicule	- Formulaire à déposer au Square Gastaud ou sur le site

RAPPEL : Les autorisations d'accès délivrées sur le secteur de la *Condamine* excluent le **stationnement** et l'**arrêt** sur la voie publique.

ATTENTION Les immeubles en bordure de circuit possédant une entrée hors des enceintes de contrôle, conservent le libre accès et ne sont pas touchés par ces mesures, hormis les bâtiments suivants : ALBATROS, BEAU-RIVAGE, BRISTOL, LES CARAVELLES, CASTELLARA, ERMANNO, LE WINCH, PALAIS HERACLES, LE MAJESTIC, LE PANORAMA, PORTO-BELLO, LES PRINCES, LE RUSCINO, LE SARDANAPALE, LE MIRABEAU, LE SHANGRI-LA, LES VILLAS LES AIGLES COLOMBE, MONJOIE et QUAI KENNEDY.

La Sûreté Publique et l'Automobile Club de Monaco se dégage de toute responsabilité en cas d'incident ou accident survenant dans les immeubles ou sur les terrasses.

Les Accès Riverains/Parkings sont délivrés À TITRE GRATUIT et ne peuvent en aucun cas être vendus ni transmis.

DÉLIVRANCE ACCÈS RIVERAINS (Square Gastaud) du lundi au vendredi de 09h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00
Tél. : (+377) 97 77 95 70 riverains@acm.mc